



IMT Mines Albi-Carmaux
École Mines-Télécom

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

**EQUIPEMENTS MOBILIERS DE L'ESPACE INNOV'ACTION
ET DES PARTIES COMMUNES DU BÂTIMENT INNOV'ACTION**

Référence du marché : 2018-011

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

(article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Date limite de réception des offres : 20 août 2018 à 12 h 00

CLAUSES TECHNIQUES

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges concerne la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'équipements mobiliers de l'espace d'innov'action et des parties communes du bâtiment innov'action nouvellement construit à l'IMT Mines Albi.

Ce nouveau bâtiment est classé ERP **de type R et de seconde catégorie**

Le bâtiment innov'action à deux missions distinctes et complémentaires : la réalisation des enseignements de travaux pratiques (groupes d'élèves organisés, horaires en journée, flux d'élèves élevé mais sur des périodes courtes [matérialisé en large flèche bleu sur les plans] , pas ou peu d'utilisation des espaces communes en mode détente...) et l'accueil d'activités de développement économique (flux sporadiques [matérialisé en flèche étroite et verte sur les plans], occupation sur de plus longues plages horaires, utilisation des espaces communes pour la détente et le travail,...).

2. ALLOTISSEMENT

- Lot 1 : Mobilier des parties communes
- Lot 2 : Mobilier de l'espace de fabrication numérique
- Lot 3 : Mobilier des bureaux de l'incubateur
- Lot 4 : Mobilier des espaces de co-working

3. Caractéristiques techniques générales

Ces caractéristiques sont applicables à l'ensemble des lots.

Les mobiliers, objet du marché, doivent satisfaire aux prescriptions des normes applicables en France.

Les mobiliers seront adaptés aux populations d'utilisateurs qui fréquentent et utilisent l'IMT Mines Albi, établissement **soumis à la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP) de type R et de seconde catégorie** : étudiants et adultes, principalement.

Les équipements, le mobilier, les dispositifs de commande et de service situés dans les établissements recevant du public ou dans les installations ouvertes au public doivent pouvoir être repérés, atteints et utilisés par les personnes handicapées. La disposition des équipements ne doit pas créer d'obstacle ou de danger pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Lorsque plusieurs équipements ou éléments de mobilier ayant la même fonction sont mis à la disposition du public, un au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par les personnes handicapées.

Les implantations de mobilier dans les lieux publics doivent permettre l'accessibilité aux

personnes handicapées, conformément à la réglementation en vigueur, selon l'effectif théorique de l'établissement et éventuellement selon le secteur d'activité.

Le mobilier devra s'intégrer parfaitement au design industriel voulu par le maître d'œuvre pour ce bâtiment.

4. Caractéristiques spécifiques à chacun des lots

lot 1 : Mobilier des parties communes

Les parties communes sont constituées de 2 espaces (94m² au RdC et 73,5m² à la mezzanine au niveau 1) situés l'un au dessus de l'autre, reliés par 2 escaliers et un ascenseur. Deux puits de lumière sur la totalité de la hauteur du bâtiment situé sur chacune des faces du bâtiment font également communiquer ces deux espaces.

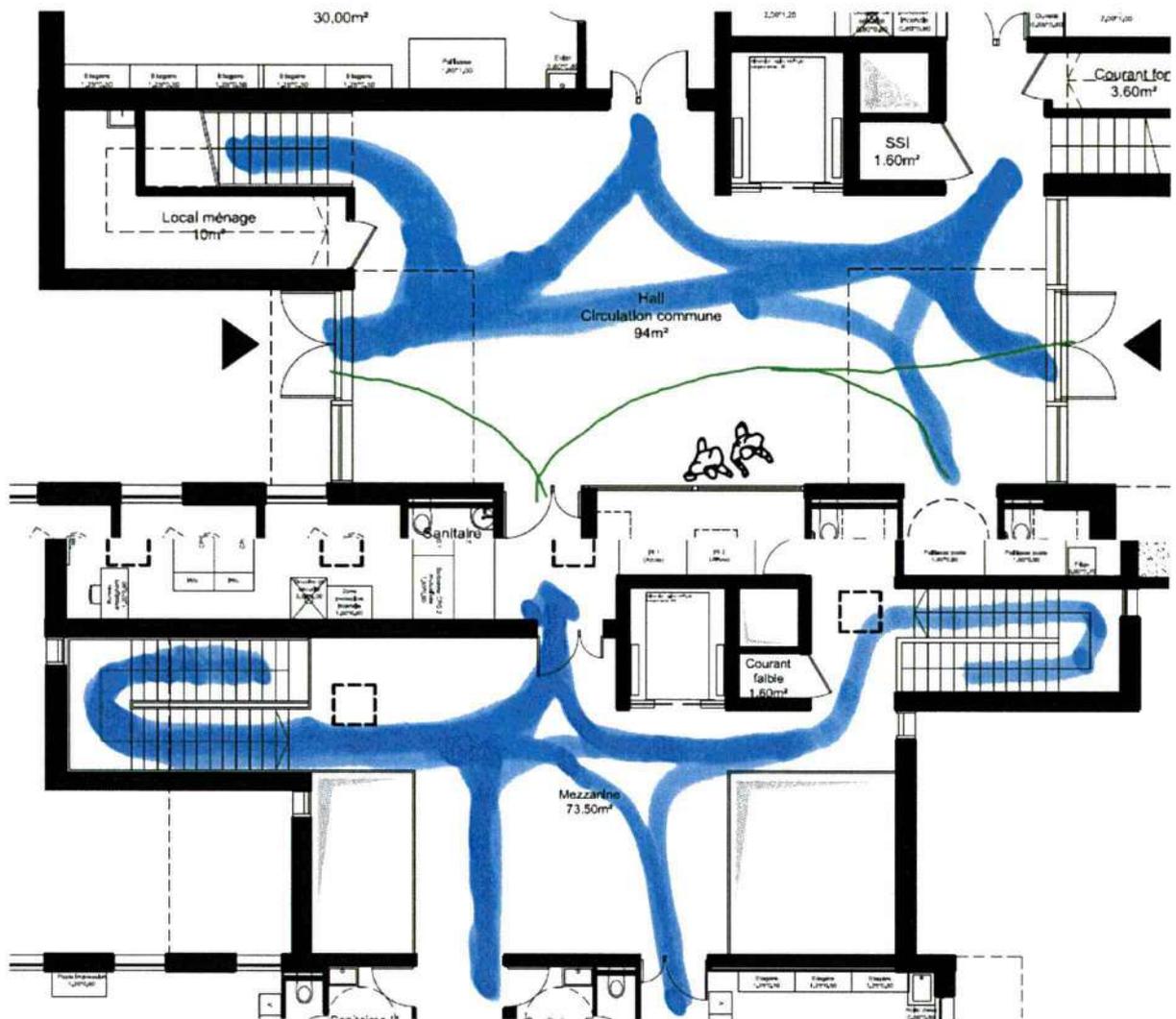
Ces espaces sont destinés principalement à permettre les flux des occupants entre les différents locaux. Ils seront également destinés à mettre en place une zone d'accueil non permanente en RdC (manifestations, séminaires, atelier d'un soir...), **une ou des zones « attente/détente »** (2 distributeurs 24/24 sont prévues) en RdC et 1^{er} niveau, **des zones « travail individuel/collectif »**.

Il est possible d'envisager des zones « modulables » ou « mixtes » dont le mobilier pourra s'adapter à la finalité.

Quelques éléments quantitatifs sur les flux ou occupations attendus sur ces zones :

- La zone d'accueil doit pouvoir être tenue par un ou deux personnes avec une file d'attente à gérer relativement faible de 3 ou 4 personnes.
- Les travaux pratiques concernent des groupes d'élèves de moins de 30 élèves et les cours durent habituellement une demi-journée. Les cinq salles de travaux pratiques peuvent être utilisées en même temps, mais cela semble une planification que rarement atteinte.
- Les zones attente/détente ne concerneront qu'un faible nombre de personnes sur un temps limité.
- Les zones de travail individuel/collectif peuvent concerner une dizaine de personnes. Une zone de travail collectif devra pouvoir accueillir au moins 5 élèves.

Les schémas suivants indiquent les flux attendus :



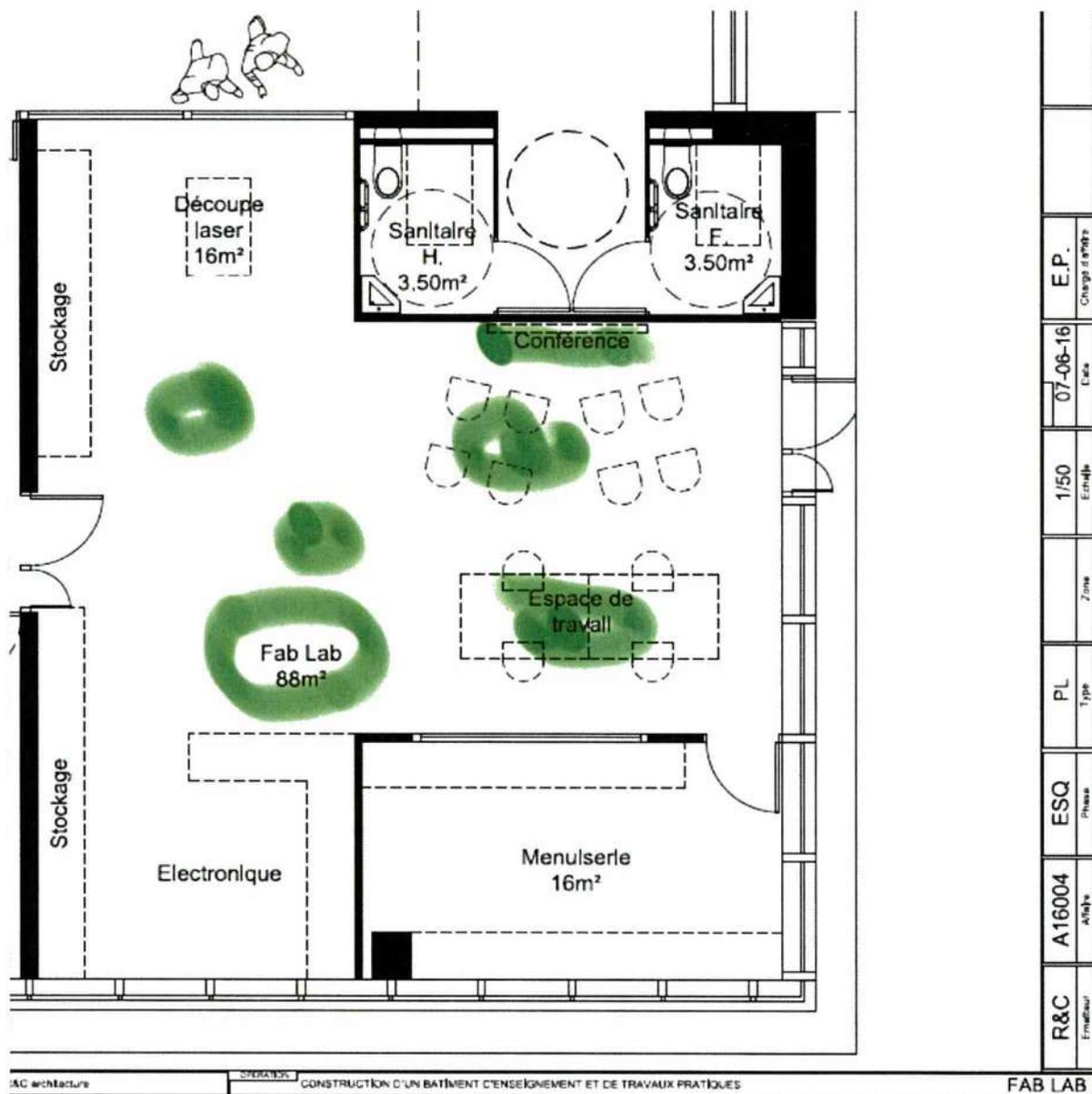
lot 2 : Mobilier de l'espace de fabrication numérique

L'espace de fabrication numérique est constitué par un volume de 110 m² au total mais où 88 m² seront occupés par des mobiliers modulaires. Certains espaces seront réservés aux équipements fixes ou salissants comme la menuiserie.

Ces 88 m² sont destinés à accueillir les activités et ateliers de cet espace de fabrication numériques. Deux configurations « conférences/visioconférences/présentation » et « atelier » seront principalement utilisées sur cet espace. Dans la 1^{ère} configuration les occupants sont tous orientés vers le mur nord, dans la seconde des tables en îlot se répartissent dans l'espace.

Le mobilier doit être en accord avec les valeurs du DIY et l'esprit « makers ». Il sera avant tout fonctionnel, ergonomique et modulable.

Le mobilier sera adapté aux travaux de bricolage qui se dérouleront dans cet espace. La solidité, la stabilité et la modularité seront des critères particulièrement surveillés.



lot 3 : Mobilier des bureaux de l'incubateur

Cet espace est constitué de 4 bureaux indépendants (3 individuels d'une surface de 12 m² et un de 2 ou 3 personnes d'une surface de 18,7 m²). **Les bureaux des incubés peuvent être « privatisés »** (affectés à un seul projet avec un accès par clé unique).

Cet espace pouvant accueillir 4 projets incubés (bureaux) avec 5 à 6 postes de travail (personnes) doit être équipé avec du mobilier pouvant être déplacé d'un bureau à l'autre.

Nous accueillons en moyenne 2 incubés par an et une reconfiguration de l'incubateur pourra avoir lieu à cette occasion. Il faut donc prévoir un « kit individuel » pour un poste de travail standard comprenant un plan de travail une chaise de bureau et un moyen de stocker des documents (au moins de 50 cm de rayonnage linéaire) et/ou du petit matériel de bureau. Du type casier à roulette ou armoire.

Il faut prévoir 6 postes de travail standard qui pourront être équipés de moyens de stockage différents.

Sur cet espace le mobilier sera en accord avec l'esprit « start'up ».
voir schéma commun avec le lot 4

lot 4 : Mobilier des espace de coworking

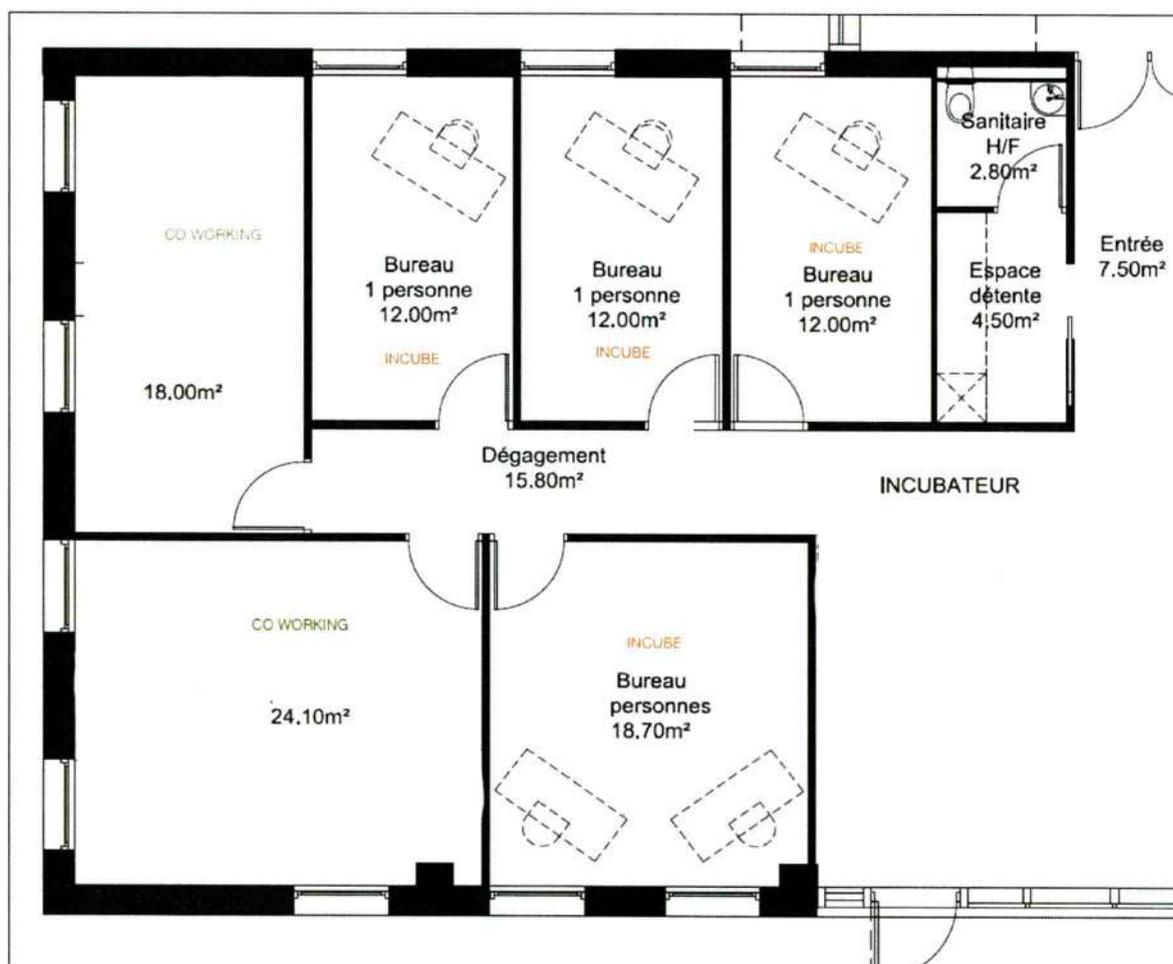
Cet espace est constitué des 2 locaux de 18m² et 24,10 m² situés au fond du dégagement. Il est destiné à accueillir des incubés ou des étudiants entrepreneurs quelques heures par semaines ou en soirée.

L'imprimante/photocopieur desservant toute cette zone sera dans le plus grand des 2 espaces. Chaque coworker se verra affecter un casier privatif, mais pas de poste de travail. Ils seront eux, en libre service. Le nombre de poste de travail n'a donc pas de lien avec le nombre de casier.

Comme dans les espaces de co-working, utilisation de table plutôt que de bureau est à rechercher.

Nous espérons pouvoir accueillir dans ces 42m² 24 coworkers (casiers) au total, avec une présence simultanée d'un minimum de 12 coworkers (poste de travail).

Sur cet espace le mobilier sera en accord avec l'esprit « start'up ».



5. LIVRAISON, INSTALLATION

Les prestations de livraison, d'installation devront être comprises dans le prix global de l'équipement. Elles seront assurées en totalité par le titulaire du lot, dans le respect des contraintes liées à la livraison.

Le délai de livraison devra être précisé sur l'acte d'engagement pour chacun des lots et devra dans tous les cas intervenir avant **le 15 octobre 2018 dernier délai**.

La livraison du mobilier pour chacun des lots sera livré et installé à l'adresse suivante :

IMT Mines Albi
Bâtiment I
Chemin de la Teulière
81000 ALBI

6. GARANTIE

Le candidat précisera dans son offre l'étendue et le délai de la garantie qu'il propose. Cette garantie doit au minimum être équivalente à 12 mois.

7. SPÉCIFICATIONS DE SÉCURITÉ

Conformité et références aux normes

Le titulaire devra fournir à l'IMT Mines Albi une déclaration CE de conformité.

Installation – conditions d'intervention du fournisseur

L'installation, la mise en service, ainsi que les interventions ultérieures effectuées seront réalisées dans le respect des procédures définies dans le décret 92-158 du 20 février 1992 relatif aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

D'autre part, les règles de sécurité propres à l'École des Mines d'Albi-Carmaux s'appliquent au personnel du titulaire qui sera amené à y intervenir.

Documentation

Selon la réglementation, les mobiliers seront livrés avec une notice d'utilisation complète rédigée **obligatoirement en langue française**.

CLAUSES ADMINISTRATIVES

8. DOCUMENTS CONTRACTUELS – FORME DU MARCHÉ

Documents contractuels

Les documents contractuels régissant le marché sont énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissant :

- l'acte d'engagement pour chacun des lots
- le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi,
- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

Forme du marché

Le marché est soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics. La procédure choisie par le Pouvoir Adjudicateur est celle du marché à procédure adaptée (article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016).

9. DUREE DE VALIDATION DES OFFRES

Les offres resteront valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. MODALITES D'EXECUTION

Le marché s'exécute dès notification de son approbation. Le délai d'exécution est celui qui figure dans l'acte d'engagement. En tout état de cause la livraison devra intervenir avant le **15 octobre 2018 dernier délai.**

11. ADMISSION

L'admission sera prononcée à la réception, sans réserves, des mobiliers et après leur installation.

12. PRIX

Le marché est traité à prix unitaires fermes non révisables ni actualisables.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage au transport jusqu'au lieu de livraison et au déchargement.

13.NEGOCIATION

Les candidats sont informés que le Pouvoir Adjudicateur pourra mener une négociation. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

14.PAIEMENT

Le règlement du marché s'effectuera en un seul acompte correspondant à la totalité du marché, après l'admission.

15.FACTURATION

La facture sera adressée à :

IMT MINES ALBI
Service Dépense (Achats-marchés)
Campus Jarlard
81013 ALBI CT CEDEX 09.

Elle pourra être également adressée par courriel à l'adresse suivante : sgdser@mines-albi.fr

Outre les mentions légales, elle portera les éléments suivants :

- noms et adresse des créanciers,
- numéro de compte bancaire ou postal (RIB ou RIP),
- date de l'établissement de la facture,
- référence de la présente consultation,
- montant hors taxe de la prestation exécutée exigible,
- taux et montant de la taxe à la valeur ajoutée,
- montant TTC exigible

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le paiement, par virement bancaire au compte du titulaire, interviendra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

16.INTERETS MORATOIRES

En cas de retard dans le règlement, le titulaire est en droit de percevoir des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est fixé par décret, il s'agit du taux de refinancement principal de la Banque centrale européenne en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. A cela s'ajoute une indemnité forfaitaire de 40€ automatiquement due également de plein droit pour chaque retard de paiement.

17.PÉNALITÉS POUR RETARD

En cas de retard dans le délai d'exécution le titulaire encourt une pénalité de 100 € /jour calendaire sera appliquée sans mise en demeure préalable. Cette pénalité sera appliquée par précompte établi par la personne publique et déduite de la facture du titulaire.

18.RÉSILIATION

Le présent marché est résiliable dans les conditions prévues à l'article 29 du CCAG/FCS.

19.REGLEMENT DES LITIGES

Le droit applicable est le droit français.

En cas de désaccord, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

DOCUMENTS A FOURNIR

20. CONDITIONS D'ENVOI DE L'OFFRE

L'offre peut être envoyée par la poste par envoi recommandé avec accusé de réception, ou déposée contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

IMT MINES D'ALBI
(service Dépenses Marchés)
Campus Jarlard
81013 ALBI CT CEDEX 09.

L'enveloppe générale porte la mention :

Ne pas ouvrir. "Offre pour l'équipements mobiliers de l'espace innov'action et des parties communes du bâtiment innov'action"

21. CONTENU DE L'OFFRE

- la **déclaration de régularité des cotisations sociales** (délivrée par l'URSSAF) et **fiscales** (délivrée par la Trésorerie Générale et la Direction des Services Fiscaux du lieu d'habitation - imprimé n°3666). Ces déclarations peuvent être remplacées par l'imprimé NOTI2 ou des déclarations sur l'honneur (1)
(1) si le candidat fournit des déclarations sur l'honneur, il devra adresser à l'Ecole des Mines dans les délais qui lui sont imposés ; les certificats et attestations délivrées par les organismes compétents. L'attribution du marché est subordonnée à la fourniture de ces attestations.
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Le **présent document** complété, daté et signé ;
- L'acte d'engagement complété, daté et signé par le candidat, auquel seront joints :
 - Un devis détaillé complet par le candidat,
 - Pour chaque lot un plan d'implantation des différents équipements dans les différents mode de travail (plan 3 D)
 - Échantillons des matériaux utilisés
 - Le descriptif technique complet, rédigé en langue française, de l'ensemble des équipements proposés ainsi que tous les documents attestant de sa conformité à la réglementation européenne (attestation de conformité CEE) ;
- une liste de références pour des installations et aménagement équivalentes, le cas échéant.

**Les offres devront parvenir à l'IMT Mines Albi,
au plus tard le 20 août 2018 à 12 h 00**

22. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Les offres seront jugées et classées d'après les critères suivants :

- Qualité de l'offre (**adéquation avec l'esprit du lieu et les activités décrites**, facilité d'installation et de maintenance, étendue de la garantie) 50 %
- Coût global de la prestation (40 %)
- Délais de livraison et d'installation (10 %)

Cependant, s'il est nécessaire, il sera demandé au candidat de préciser ou compléter la teneur de son offre.

23. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements techniques :

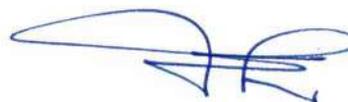
Philippe FARENC tél. 05 63 49 - philippe.farenc@mines-albi.fr

Renseignements administratifs :

Geneviève LE BLOND tél. 05 63 49 30 16 - genevieve.leblond@mines-albi.fr
Amandine DESHOULIÈRES tél. 05 63 49 30 31 - amandine.deshoulieres@mines-albi.fr

Le - 3 JUL. 2018

le Pouvoir Adjudicateur



Narendra JUSSIEN
Directeur

Le candidat
(signature et cachet)
Faire précéder la signature de la mention
« lu et accepté »